

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 septembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis.

Absent : DÉSIRÉ Maxime

Procurations : / Béatrice SAINT-SOLIEUX, Cédric DUFOUR,

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18/05/2018.

1. PROJET EOLIEN

Monsieur Le Maire indique que les éléments nécessaires à la validation des termes des trois conventions différentes pour les biens communaux ont bien été transmis aux élus en amont de la réunion.

Après discussions et réflexions et à l'unanimité, le conseil municipal demande à ce qu'un juriste d'Amiens Métropole soit sollicité. Monsieur Le Maire se rapprochera du service compétent afin d'examiner les points ambigus.

Le projet sera remis au vote lors du prochain conseil municipal.

2. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de délibérer en faveur du dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs qui viendraient à s'installer sur le territoire communal.

Compte-tenu de la situation actuelle et sans connaissance d'éventuelles reprises d'exploitation le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer ce dégrèvement.

3. ETUDE D'IMPACT DES NUISANCES SONORES SUR LA SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire et Monsieur Bruno BARDET 1^{er} adjoint, font lecture des nombreuses plaintes reçues de Monsieur JOURDAN, riverain, concernant des nuisances sonores provenant de la salle des fêtes ainsi que de son courrier envoyé à la préfecture de la Somme.

Monsieur Le Maire et Monsieur BARDET exposent les faits et ce qui en découle.

Une étude d'impact sonore a été demandée par l'ARS. Le nécessaire est fait, l'étude est en cours de réalisation.

Néanmoins, un point important reste à soulever car le prix de cette étude est exorbitant (2000 euros HT). Cette dépense n'étant pas prévue au budget, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à une solution pour pallier à ce coût.

Les propositions seront soumises au vote lors d'un prochain conseil.

Monsieur BARDET précise qu'un sonomètre se trouve dans la salle des fêtes, que les consignes aux personnes qui louent la salle sont bien expliquées et renforcées mais qu'avec les fortes chaleurs les fenêtres ont dû être ouvertes. Ce dossier est très complexe.

4. RUE DU HAUT

Monsieur Le Maire et Bruno BARDET 1^{er} adjoint ont émis des réserves sur les travaux effectués rue du Haut.

Pour rappel, de nombreux enfoncements se creusaient et étaient très visibles en cas de pluie. De nombreuses flaques d'eau stagnaient en plusieurs points.

Malgré une intervention de la société au mois d'août cela reste insuffisant puisque l'entreprise s'est contentée de réparer uniquement le bout de la rue.

Compte-tenu du coût de l'opération ajouté à celui financé par la commune en amont, le rendu ne correspond pas du tout à ce qui avait été prévu.

L'entreprise en charge du chantier a été contactée via le SIVOM afin d'établir un constat sur place.

Le rendez-vous avec l'entreprise est prévu le 17 septembre 2018.

5. QUESTIONS DIVERSES

- *Secrétariat* : Monsieur Le Maire informe l'assemblée du recrutement de Madame Caroline DUBOILE en qualité de secrétaire en remplacement de Madame Morgane BOUCHER-DELATRE qui a obtenu un poste à proximité de son domicile. Dorénavant, l'emploi du temps de Madame Caroline DUBOILE est modifié comme suit : SISCO le matin de 9 à 12h, MAIRIE l'après-midi 13h30 à 16h sauf le mercredi, jours fériés et congés.
- *Travaux SIVOM* : Suite au marché d'appel d'offres déclaré infructueux compte tenu de l'énorme augmentation par rapport au marché précédent, le SIVOM a pris la décision de lancer un nouvel appel d'ordres début 2019. Cette décision est favorable à notre commune car les travaux prévus en 2018 étaient inscrits en tranche conditionnelle malgré leur report en 2019.
- *SPANC* : Monsieur BARDET signale que la visite de contrôle des assainissements attachés aux bâtiments communaux a été réalisée. Les premières vérifications démontrent que le puits existant à la salle des fêtes devrait être remplacé par un drainage et que le regard de la mairie devrait être protégé. Le rapport devrait nous parvenir ultérieurement.
- *LAURE* : L'animateur de la plateforme de rénovation énergétique a reçu en son camion la visite de 4 personnes.
- *Ecole* : La rentrée scolaire s'est correctement déroulée. 104 élèves fréquentent le regroupement.
- *BCT* : Dans le cadre de la mise en place de la police de sécurité du quotidien, la gendarmerie de la Somme a décidé d'installer de nouvelles brigades territoriales de contact, soit pour notre secteur à Ailly sur Noye. Cette brigade a pour mission de recueillir toutes les informations, témoignages et signalements auprès de la population et des élus.
- *Conciliation* : Une conciliation doit être organisée entre les riverains de la rue de l'Eglise et d'Oresmaux, avec comme Médiateur Monsieur le Maire et Monsieur Bruno BARDET 1^{er} adjoint.

- *Servitude* : Une demande de servitude rue d'Oresmaux a été demandée. Le conseil municipal à l'unanimité refuse la demande.
- *Plainte anonyme* : Monsieur Le Maire, va convoquer les riverains mis en cause.
- Monsieur Le Maire et Monsieur BARDET remercient une nouvelle fois Monsieur Régis SOMMERMONT pour la tonte et la taille des haies du terrain de sport et Monsieur Jean-François SOMMERMONT pour le fauchage des accotements, tous deux sont bénévoles.

Les Membres du Conseil Municipal